

JOURNAL	SUD OUEST	
DATE	Vendredi 3 mars	

ANDILLY

Nouveau feu vert pour le départ de l'Intermarché de Marans

La Commission départementale d'aménagement commercial vient d'autoriser la construction avec extension du commerce. Pour la troisième fois

L'immobilière Européenne des Mousquetaires persiste à vouloir déménager son magasin Intermarché Super de Marans (1695 mètres carrés) vers la commune voisine d'Andilly, en périphérie de l'agglomération de La Rochelle.

L'enseigne vient en effet d'obtenir, le 21 février, l'autorisation de la Commission départementale d'aménagement commercial de Charente-Maritime (CDAC) pour construire, dans la zone artisanale Pointe de Bel-Air, un supermarché de 2 745 mètres carrés doté de cinq pistes de drive. À l'unanimité.

Recours des concurrents

C'est la troisième fois, depuis 2017, que la CDAC donne son feu vert au projet. Mais les deux pre-

mières fois, un concurrent a déposé un recours auprès de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) et obtenu l'annulation des autorisations. En avril 2021, la CNAC avait notamment indiqué que le projet était en contradiction avec la politique de redynamisation du commerce de centre-ville de Marans.

Le terrain visé est un abandon industriel du chantier nautique Dufour Yachts. Il se situe dans une zone où l'enseigne Brico Dépôt est installée et où est attendu un Lidl (hard discount alimentaire). Le projet permettrait, selon son promoteur, de conserver les 25 emplois existants à Marans et d'en créer 30 de plus.

Alain Babaud



Le déménagement permettrait de créer 30 emplois supplémentaires selon le porteur du projet. FREDERIC ATZALI